

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## DES PROFESSIONNELS DE SANTE LIBERAUX

### **Les professionnels de santé libéraux interrogent les membres du Congrès : Quelle Santé souhaitent-ils pour tous les Calédoniens ?**

Les professionnels de santé s'associent au mouvement de contestation des Organisations Professionnelles de Travailleurs Indépendants (U2P, MEDEF, CGPME, Les Chambres Consulaires) du 28 février 2023.

Dans une période alarmante sur le devenir de l'offre de soins du Territoire nécessitant des décisions du Pays pour favoriser l'attractivité de nos professions, le projet de Loi présenté par le Gouvernement propose de diminuer encore plus notre pouvoir d'achat.

Pour rappel, la plupart de nos professions n'ont connu aucune revalorisation depuis plus de 10 ans. Le versement de certaines indemnités leur a été retiré (pour un travail toujours effectué) afin de collaborer à l'effort général d'économies de la Santé.

Dans le même laps de temps, à titre indicatif, le prix du gasoil est passé de 96Frs à 188Frs en 2022 alors que la rémunération des soignants pour se déplacer au domicile des malades n'a pas changé (+0%).

L'indice général des prix à la consommation des ménages est passé de 90.25 en 2010 à 103,18 (+12.93). La rémunération des soignants pour un soin n'a pas changé (+0%).

La taxe générale (TSS puis TGC) s'applique à tous nos achats professionnels, sans que nous ne puissions la facturer. On est passé de 6% à 11% et 22% pour nos achats de matériels. La rémunération des soins n'a pas augmenté (+0%).

Et maintenant, le RUAMM, auquel nous cotisons en tant que libéraux menace d'augmenter jusqu'à 13,5%.

### **Combien de professionnels de santé vont encore faire le choix de quitter ce Territoire malgré leur attachement à leurs patients ?**

Moins de soins, c'est plus d'hospitalisations et plus d'évasan. À quel taux le Gouvernement va-t-il proposer d'augmenter les cotisations sociales pour financer la Santé dans les 3 prochaines années ?

**L'offre de soins a déjà fortement diminué depuis plusieurs années. Tous les membres du Gouvernement et du Congrès en ont connaissance.**

**Il leur appartient donc de décider par leurs votes de l'avenir de la prise en charge de la santé de chacun des habitants de Nouvelle Calédonie.**

Nous serons aux côtés de tous les Travailleurs Indépendants mardi 28 février pour déclarer notre opposition à ce projet de Loi sur l'augmentation des cotisations RUAMM.

#### Signataires :

SIAD (Syndicat des Infirmiers A Domicile)

Syndicat des Orthophonistes

SSFLNC (Syndicat des Sages-Femmes de Nouvelle Calédonie)

SMKNC (Syndicat des Masseurs- Kinésithérapeutes de Nouvelle Calédonie)

Fédération des Médecins de la Clinique Kuindo Magnin

SML (Syndicat des Médecins Libéraux)

Syndicat des Pharmaciens de Nouvelle-Calédonie (SPNC)

#### Contacts :

Mme Laure FAVREAU, Présidente du Syndicat des Infirmiers À Domicile (SIAD), tél : 77.57.79

M. Romain TERRAT, Secrétaire du Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes, tél : 75.72.31

Dr Marie-Laure GAUDILLIER, Présidente du Syndicat des Médecins Libéraux (SML), tél : 86.45.83